

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.6. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 12.500€ HT et 90.000€ HT) - SIAP

| | |
|---|---|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p> | <p>Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s'adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p> |
| <p>2. Objectifs de la filière</p> | <p>Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricole Accompagner la transition agroécologique pour une agriculture plus respectueuses de l'environnement (réduction des intrants, ...) Soutenir les investissements avec une clé d'accès simplifiée</p> |
| <p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p> | <p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière grandes cultures seront éligibles</p> <p><u>Précisions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les investissements éligibles seront définis annuellement par le comité de filière. Pour mémoire, liste 2024 : à définir 1^{er} semestre 2024 - Les listes sont mises à jour tous les ans en fonctions des autres dispositifs : <p>https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr/aides</p> <p>Les investissements entrant dans le cadre des AAP Ecophyto ou dans la liste des Agences de l'eau, seront pris prioritairement sur ces dispositifs</p> <p>- Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)</p> |
| <p>4. Bénéficiaire de la subvention</p> | <p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». |
| 5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats</p> <p>Améliorer la performance globale des entreprises 40 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets (SIAP - Modernisation) - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel |
| 6. Calendrier de mise en œuvre | 2024 - 2028 |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action | CRACVL |
| 8. Partenariat | Structures membres du comité de filière |
| 9. Coût total estimé | <p>4.050.000€</p> <p>(40 SIAP * 90.000€)</p> |
| 10. Aide Régionale sollicitée | <p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT :</u> Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 12 500 € HT pour le dispositif « SIAP – Modernisation des exploitations agricoles » • La filière a fait le choix de n'accepter qu'un CAPEX OU un SIAP modernisation |

| | |
|---|--|
| | <p><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27</u> dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux mesures sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027.</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée, inscrits dans chacun des CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ + 10% pour exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>700.000 € (y compris la fiche B.6 bis – CAPEX)</p> |
| <p>11. Participation autres financeurs</p> | <p>FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional.</p> <p>France Agrimer : AAP divers (exemple 2023 : « <i>Aide aux investissements pour l'acquisition de matériels en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques</i> »)</p> |
| <p>12. Observations</p> | |

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.6 bis. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 5.000€ HT et 12.500€ HT) - CAPEX

| | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|---|---|--|--|
| 1. Contexte et problématique de la filière | Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s'adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser. | | | | | | | |
| 2. Objectifs de la filière | Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricole Accompagner la transition agroécologique pour une agriculture plus respectueuses de l'environnement (réduction des intrants, ...) Soutenir les investissements avec une clé d'accès simplifiée | | | | | | | |
| 3. Contenu de l'action + public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention | <p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière grandes cultures seront éligibles, notamment :</p> <table border="1" data-bbox="579 965 1520 1962"> <tr> <td data-bbox="579 965 815 1285"> Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol </td> <td data-bbox="815 965 1520 1285"> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="579 1285 815 1543"> Favoriser la gestion de la ressource en eau </td> <td data-bbox="815 1285 1520 1543"> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="579 1543 815 1962"> Pilotage de la production et de la qualité </td> <td data-bbox="815 1543 1520 1962"> <ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ... </td> </tr> </table> <p>Précisions :</p> | | Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol | <ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... | Favoriser la gestion de la ressource en eau | <ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... | Pilotage de la production et de la qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ... |
| Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol | <ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... | | | | | | | |
| Favoriser la gestion de la ressource en eau | <ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... | | | | | | | |
| Pilotage de la production et de la qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ... | | | | | | | |

| | |
|--|---|
| | - Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière) |
| 4. Bénéficiaire de la subvention | <p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbonées approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». |
| 5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats</p> <p>Améliorer la performance globale des entreprises 20 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets (CAPEX) - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel |
| 6. Calendrier de mise en œuvre | 2024 - 2028 |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action | CRACVL |
| 8. Partenariat | Structures membres du comité de filière |

| | |
|--|--|
| 9. Coût total estimé | 250.000 € (20 CAPEX * 12.500€) |
| 10. Aide Régionale sollicitée | <p><u>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5.000€ et 12.500 € HT</u> la procédure CAPEX s'applique.</p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5.000 € et 12.500 € HT, via la procédure CAPEX • La filière a fait le choix de n'accepter qu'un CAPEX OU un SIAP modernisation • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ + 10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>Le minimum d'aide publique régionale est fixé à 2.000€</p> <p>700.000 € (y compris fiche B.6)</p> |
| 11. Participation autres financeurs | |
| 12. Observations | <p>Les dossiers investissements entre 5.000 et 12.500 euros de dépenses éligibles sont à viser par une OP, groupement économique ou de producteurs, toute structure accompagnant techniquement les producteurs. L'analyse technique du matériels éligible et la vérification des conditions liées au CAP seront réalisés par la CRA CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil régional.</p> |